



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080231

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/06/2024 17H11 C:005300 I:17991
V/REF : 948357
V/Email reçu le Lundi 24/06/2024 a 17H11

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 04583 /04581
IMMEUBLE : RENE FRION
6, RUE RENE FRION
38110 LA TOUR DU PIN

Vaulx en Velin, le 20 Aout 2024

Référence Marché: M_230209003-1

LOCALISATION : ALLEE N6 FRION - LOGEMENT DE MME PINTO AU 1ER ETAGE TEL *06 12292474*

MOTIF : INTERVENIR POUR LA REMISE EN ETAT DE LA CREMONE DE LA FENETRE DE LA CHAMBRE

JE 18/07/24 A 17H12-
RECU MAIL DE MME GUILLAUD (GEA)
UNE NOUVELLE FOIS NOUS VOUS CONFIRONS QUE VOUS N'AVEZ PAS A ATTENDRE
NOTRE ACCORD PUISQUE LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE EST PREVU DANS NOTRE
BPU .
MERCI D'INTERVENIR RAPIDEMENT ET DE NE PAS FACTURER DE 2IEME DEPLACEMENT
PUISQUE LES TRAVAUX AURAIENT DU ETRE FAIT LA 1ER FOIS ...

Donneur d'ordre : Mme M. CONTAMIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 26/06 A 14H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME PINTO AU 1ER ETAGE
APRES VERIFICATION, NOUS CONSTATONS QU'IL N'Y A PAS DE POSSIBILITE
DE REMETTRE EN ETAT LA CREMONE
CELLE-CI DOIT ETRE REMPLACEE

LE 25/07 A 09H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME PINTO AU 1ER ETAGE
DEPOSE DE LA CREMONE POUR RECUPERATION DE LA REFERENCE
REPLI DU CHANTIER

LE 08/08 A 09H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME PINTO AU 1ER ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA CREMONE FENETRE CHAMBRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 08/08/24 a 16H17 _ Envo i (CR/AB)



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080231

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

IB LCOMPTER Email envoyé le 18/07/24 a 15H54 Mme J. GUILLAUD

MP LGESTION Email envoyé le 27/06/24 a 16H08 _ Envo i (CR/AB)

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE

NOUS ATTENDONS VOTRE ACCORD AVANT PROGRAMMATION D'UNE NOUVELLE
INTERVENTION

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	91,44	91,44
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	6	126,41	126,41
TOTAL H.T.				217,85
T.V.A. a 10,00%				21,78
TOTAL T.T.C.En EURO				239,63

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 948357 du 24/06/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 761 663 du 24/06/2024

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230209003-1

Lieu d'intervention

MME PINTO Stephanie

6 RUE RENE FRION

38110 LA TOUR DU PIN

Téléphone : 06.12.29.24.74

04583-00001-00001-00012 H / Type 2 / 01

Etage : 01

Date entrée: 23/03/2015

Délai

Date limite exécution : 30/06/2024

Observations

tel 06.12.29.24.74

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	91,45	91,45	9,15	100,60
MS00048 REMISE EN ETAT DE LA CREMONE DE LA FENETRE DE LA CHAMBRE pour chassis 2 vantaux (avec gâches) y compris toutes sujétions de pose	1,00	71,13	71,13	7,11	78,24
Total H.T.					162,58
Total TVA					16,26
Total TTC					178,84

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUILLAUD JOSIANE le 24/06/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



Bon de Commande

N° : 948357 du 24/06/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **6 RUE RENE FRION 38110 LA TOUR DU PIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **24/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 948357